

Rapport à l'attention de l'Assemblée des délégués du 20 juin 2026 à Berne

La Commission de contrôle de gestion (CCG) contrôle la gestion du comité FSAN, du secrétariat et des commissions afin de s'assurer qu'elle est conforme aux statuts et à la charte des Amis de la Nature. À cette fin, elle s'est réunie à deux reprises en 2025. L'une des deux coprésidentes de la FSAN et la direction de la FSAN ont participé à ces deux réunions. La CCG est également chargée de l'examen global des comptes annuels, la tenue correcte de ceux-ci étant assurée par l'organe de révision. À des fins d'information courante, tous les procès-verbaux des réunions du comité ainsi que d'autres documents sont transmis à la CCG sur demande.

L'événement marquant de l'année écoulée a sans aucun doute été les diverses célébrations du centenaire de l'association d'utilité publique des Amis de la Nature Suisse. De nombreuses activités, organisées notamment par de nombreuses sections, ont permis d'accroître la notoriété des Amis de la Nature Suisse dans toute la Suisse. Le point culminant a sans aucun doute été la cérémonie officielle du 30 août 2025 à Zurich. À la suite de ces événements, on a pu enregistrer, pour la première fois depuis plusieurs années, une légère augmentation du nombre de membres. Un examen plus approfondi montre toutefois que cette augmentation du nombre de membres est principalement due à la croissance au sein de l'association nationale. Peut-être que les sections suivront le mouvement en 2026.

En ce qui concerne la gestion opérationnelle, il a été décidé de renoncer provisoirement à pourvoir le poste de responsable marketing. Les efforts de marketing ont pu être transférés, au moins en partie, à la direction adjointe grâce à un échange de tâches avec le nouveau poste « gestion des cours ». La nouvelle responsable de la gestion des cours, Annina Reber, s'est déjà très bien intégrée, ce qui a heureusement donné lieu à des retours positifs de la part des participants aux cours.

L'intégration du secteur des résidences au sein de l'association cantonale et la suppression d'une organisation spéciale qui en découle sont pratiquement achevées. Elles seront définitivement finalisées lorsque la révision des statuts nécessaire à cet effet sera approuvée lors de l'AD 2026. Diverses autres demandes ont également été prises en compte dans la révision des statuts. La commission de gestion estime qu'il ne lui appartient pas de s'impliquer dans cette révision. Elle tient toutefois à signaler qu'elle approuve le transfert prévu de l'instance d'arbitrage à la commission de gestion. La commission de gestion a également dû constater, à l'exemple du centre de formation Frateco, qu'il n'est pas toujours facile de trouver une bonne solution lorsque l'une des sections cède un centre de formation. La commission de gestion soutient toutefois pleinement les efforts du secrétariat et du comité pour mener à bien cette affaire.

Les comptes annuels 2025 affichent à nouveau un léger excédent de recettes réjouissant de 14'070 francs (contre 17'775 francs l'année précédente). Du côté des recettes, les recettes ordinaires sont certes en légère baisse, mais cela est compensé par diverses mesures prises du côté des dépenses. Cela témoigne de la gestion rigoureuse des ressources par le comité et la direction. Le bilan montre également, même en tenant compte du fonds immobilier et du fonds de développement, que l'association nationale des Amis de la Nature de Suisse reste en très bonne santé financière. La commission de gestion a également vérifié l'utilisation du fonds de développement et du fonds immobilier et peut confirmer que le comité et la direction les appliquent conformément au règlement. La commission de gestion propose que l'utilisation du fonds de développement soit présentée de manière transparente à l'assemblée des délégués.

La commission de gestion remercie le comité des Amis de la Nature, les membres de la commission de gestion du fonds immobilier et les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat pour l'engagement dont ils ont fait preuve au cours de l'année écoulée.

La commission de gestion soumet les propositions suivantes à l'assemblée des délégués des Amis de la Nature :

- 1. Prendre connaissance du rapport annuel de la commission de gestion et approuver les comptes annuels 2025 des Amis de la Nature Suisse.**
- 2. Donner décharge au comité FSAN, en le remerciant chaleureusement pour son excellent travail.**